



Mesdames, Messieurs,

Toujours dans le respect des recommandations transmises par les services de l'État et de l'Éducation nationale, et en concertation avec la communauté éducative, nous vous informons que **les dispositions mises en œuvre afin de faire face à l'épisode de fortes chaleurs seront maintenues, dans l'intérêt des enfants, pour la journée du jeudi 25 juin 2026**, à savoir :

Nous invitons les familles qui en ont la possibilité à venir récupérer leurs enfants :

- École élémentaire

- à 12 h 05 pour les élèves ne déjeunant pas à la cantine ;
- à 13 h 40 pour les élèves déjeunant à la cantine.

- École maternelle

- à 11 h 45 pour les élèves ne déjeunant pas à la cantine ;
- pour les élèves déjeunant à la cantine : à 12 h 30 pour les petites sections et à 13 h 15 pour les moyennes et grandes sections.

Toutefois, si cela ne vous est pas possible, les établissements resteront ouverts et les enseignant(e)s, ainsi que les équipes de l'accueil de loisirs, assureront l'accueil des enfants aux horaires habituels.

Afin de garantir les meilleures conditions possibles, les équipes éducatives mettront en œuvre les mesures de prévention préconisées par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, notamment :

- l'adaptation des activités ;
- une hydratation renforcée ;
- une surveillance accrue des élèves ;
- l'aménagement des espaces les plus frais.

Par ailleurs, les dispositions mises en place lors des précédents épisodes de chaleur seront maintenues :

- l'installation de deux ventilateurs par classe, ainsi qu'au restaurant scolaire, dans les salles de sieste et à la plonge ;
- l'accès libre à la fontaine réfrigérée du restaurant scolaire afin de permettre le remplissage des gourdes personnelles (que nous remercions les familles de fournir à leurs enfants) ;
- l'installation de trois grands parasols dans les différents espaces extérieurs ;
- la mise à disposition de brumisateurs pour les enfants.

À ces mesures s'ajoute le maintien de deux tivolis sur le terrain de sport afin de garantir des zones d'ombrage supplémentaires.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement,

Le Maire,

Yohann MAR

